

Frais d'inscriptions et frais d'écologie :

Les frais d'inscription annuels en euros (1 fois par famille)	34,00
Ils seront facturés avec le premier paiement trimestriel. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.	
par famille	
Tarifs trimestriels 2022/23 en euros (par personne) :	
Eveil musical (4-6 ans) ou initiation musicale ou formation musicale seule	63,00
Flûte à bec (20 minutes) + initiation musicale	112,00
Instruments à vent ou percussions	
30 minutes de cours instrumental avec formation musicale (1 h)	149,00
45 minutes de cours instrumental avec formation musicale (1 h)	185,00
1 heure de cours instrumental avec formation musicale (1 h)	210,00
Instruments à vent ou percussions	
30 minutes de cours instrumental sans formation musicale	116,00
45 minutes de cours instrumental sans formation musicale	152,00
1 heure de cours instrumental sans formation musicale	177,00
Piano - orgue - guitare - violon et divers	
30 minutes de cours instrumental avec formation musicale (1 h)	171,00
45 minutes de cours instrumental avec formation musicale (1 h)	210,00
1 heure de cours instrumental avec formation musicale (1 h)	225,00
Piano - orgue - guitare - violon et divers	
30 minutes de cours instrumental sans formation musicale	138,00
45 minutes de cours instrumental sans formation musicale	177,00
1 heure de cours instrumental sans formation musicale	192,00
2ème instrument	
30 minutes	78,00
45 minutes	117,00
1 heure	137,00
Supplément adulte : adultes (et non étudiants)	39,00
Réduction à partir du 2ème enfant (par enfant)	-20,00
Réduction instruments «spéciaux»*	-33,00
Elèves intégrant ou souhaitant intégrer ultérieurement une harmonie de Hanau-La Petite Pierre	
Réduction élèves participant régulièrement aux activités d'orchestre	-33,00
Harmonies municipales et sociétés de musique de Hanau-La Petite Pierre	

Les frais d'écologie seront facturés trimestriellement et sont à régler après réception de la facture (vers la fin du trimestre). Ces frais ne correspondent qu'à une partie du coût de fonctionnement par élève de l'école : la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre et les villes de Bouxwiller et d'Ingwiller prennent en charge une part importante de ce coût.

La formation musicale est indispensable et obligatoire jusqu'au niveau 2e cycle/2e année (sauf adultes).

Une bourse d'étude prise en charge par la ville d'Ingwiller (1 versement annuel) sera également accordée aux élèves participant régulièrement aux activités de l'orchestre d'harmonie d'Ingwiller (16 euros /trimestre ou 4 euros pour les élèves bénéficiant déjà des réductions cumulées).

Une bourse supplémentaire prise en charge **par la ville d'Ingwiller** sera accordée aux élèves débutants souhaitant intégrer ultérieurement l'harmonie d'Ingwiller pour les instruments spéciaux (cor, trombone, euphonium, baryton et tuba - 37 euros par trimestre en un versement annuel).

* Mise à disposition gratuite d'un instrument (cor, euphonium, baryton, euphonium, tuba) dans la mesure des disponibilités.

Chant choral :

Chant choral à Weiterswiller (Vendredi 18h)

Chant choral féminin adultes « A-Muses-Voix » (mardi 19h30/samedi 14h en alternance dans les locaux de l'école intercommunale de musique du site de Bouxwiller).

L'inscription se fait auprès de l'association : MJC de Weiterswiller pour les enfants et A-Muses-Voix pour les adultes. L'activité se fait dans le cadre de l'Ecole Intercommunale de Musique avec une de ses enseignantes. Tarif facturé à l'association à titre indicatif : Chant choral enfant : forfait de 300 €/trimestre - Chant choral adulte : forfait de 700 €/trimestre (Attention il ne s'agit pas des tarifs par personne mais du coût global refacturé à l'association qui décidera du montant de la cotisation en fonction du nombre de participants).

Renseignements et inscriptions : Annalisa Swig-Poirel (06 48 84 29 95)